

CRPN



Retraite des navigants

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1999

**Caisse de retraite du personnel navigant
professionnel de l'aéronautique civile.**

8, rue de l'Hôtel de Ville - 92522 Neuilly-sur-Seine cedex

RAPPORT DE GESTION

L'année précédente avait été exceptionnelle compte tenu des performances particulières des réserves mobilières. L'exercice 1999, dans une conjoncture moins favorable, se termine cependant avec un excédent global de 985 millions de francs, grâce à un moindre déficit du régime, conséquence d'une forte activité dans le transport aérien et grâce à la bonne tenue des réserves.

Malgré la baisse du salaire moyen, la masse salariale a fortement progressé, du fait de l'augmentation du nombre d'actifs cotisants.

Le nombre des retraités a augmenté de façon moins importante que ne le laissait prévoir l'évolution démographique, traduisant ainsi la tendance à la poursuite de l'activité dans une période de plein emploi pour les professionnels qualifiés. La moindre revalorisation des pensions, du fait d'une inflation très modérée, a permis de maintenir l'évolution des prestations à un niveau historiquement bas. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le ratio actifs/retraités s'est amélioré.

Les marchés boursiers, après un été 1999 très décevant, sont repartis en forte hausse au dernier trimestre. De ce fait les résultats des réserves, sans être au niveau très exceptionnel de ceux de l'année 1998, s'établissent largement au-dessus des flux des années 1995 à 1997. Les réserves immobilières, par ailleurs, bénéficient d'une reprise du marché ainsi que du développement des ventes réalisées dans l'année. Tous ces facteurs cumulés ont permis en 1999 une stabilisation, pour la 3^{ème} fois consécutive, du nombre d'années de prestations en réserve.

L'exercice enregistre également un produit exceptionnel de 47 millions de francs, correspondant au dédommagement par l'état libyen des charges supportées par la CRPN du fait de l'attentat contre le DC10 d'UTA.

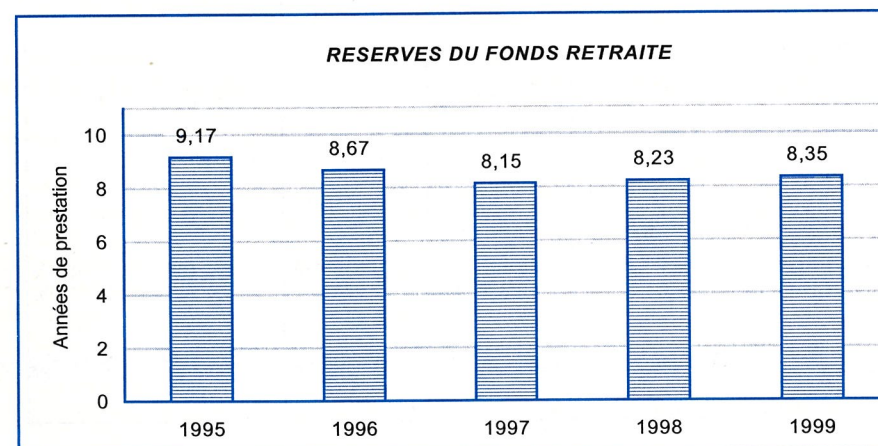
La croissance annoncée pour l'année 2000, la bonne santé actuelle du transport aérien en France et la possibilité pour les entreprises nationales de maintenir, voire de développer leurs parts de marché, seront nécessaires au maintien des tendances positives constatées en 1999. Il convient, toutefois, de ne pas oublier que ce secteur est soumis à des cycles d'intensité et de durées variables, cycles dont on retrouve parfois le reflet dans les marchés financiers. Les exercices 1998 et 1999 en sont l'exemple et les réserves qu'ils ont permis de constituer seront la garantie du régime s'il survient une conjoncture moins favorable.

DONNEES SYNTHETIQUES DES 5 DERNIERS EXERCICES

Libellé	1995	1996	1997	1998	1999	Variations 99/98	Variations 99/95
EFFECTIFS (en nombre)							
Actifs cotisants de l'exercice (*)	20 862	22 203	22 948	24 049	25 242	5,0%	21,0%
Retraités au 31/12	8 515	9 269	9 966	10 650	11 106	4,3%	30,4%
Actifs cotisants pondérés	17 513	18 237	18 770	19 901	21 626	8,7%	23,5%
Ratio actifs/retraités	2,45	2,40	2,30	2,25	2,27		
Ratio actifs pondérés/retraités pondérés	2,19	2,08	1,99	1,99	2,05		
FONDS RETRAITE (en millions de FF)							
Cotisations	1 025	1 021	1 087	1 167	1 292	10,7%	26,0%
Prestations	1 324	1 452	1 603	1 725	1 808	4,8%	36,6%
Excédent ou déficit cotisations/prestations	-299	-431	-516	-559	-517	7,5%	72,9%
Prestations/cotisations	129,1%	142,2%	147,5%	147,9%	140,0%		
Ensemble produits	2 496	2 451	2 708	3 520	3 324	-5,6%	33,2%
Résultat de l'exercice	641	569	630	1 246	985	-20,9%	53,6%
Réserves du fonds retraite	12 142	12 593	13 073	14 191	15 098	6,4%	24,3%
Total fonds de réserves	13 465	14 034	14 664	15 909	16 895	6,2%	25,5%
Résultats / produits	25,7%	23,2%	23,3%	35,4%	29,6%		
Réserves fonds retraite/prestations	9,17	8,67	8,15	8,23	8,35		
Rés. fonds (retraite/spécial)/prestations	9,16	8,70	8,23	8,23	8,38		
Produits nets/produits bruts	84,7%	90,0%	89,1%	89,9%	89,6%		

(*) Tous les actifs cotisants de l'exercice ont été répertoriés

ANNEES DE PRESTATIONS EN RESERVE AU FONDS RETRAITE



SYNTHESE DES RESULTATS

(en milliers de francs)

C\	REALISE		VARIATIONS	
	1999	1998	En valeur	En %
REGIME	93,50% au 1/1/99	91,75% au 1/1/98		
Produits	1 621 303	1 449 168	172 135	11,9%
Charges	2 015 950	1 933 749	82 201	4,3%
Résultat Régime	-394 648	-484 581	89 933	18,6%
RESERVES MOBILIERES				
Produits	1 322 912	1 819 558	-496 646	-27,3%
Charges	87 964	168 186	-80 222	-47,7%
Résultat Réserves mobilières	1 234 948	1 651 371	-416 424	-25,2%
RESERVES IMMOBILIERES				
Produits	331 881	251 201	80 679	32,1%
Charges	234 185	172 294	61 891	35,9%
Résultat Réserves immobilières	97 696	78 907	18 789	23,8%
EXCEPTIONNEL				
Produits	47 699	33	47 666	NS
Charges	400	54	346	NS
Résultat exceptionnel	47 299	-21	47 320	NS
TOTAL PRODUITS	3 323 794	3 519 960	-196 166	-5,6%
TOTAL CHARGES	2 338 500	2 274 284	64 216	2,8%
Résultat global	985 294	1 245 676	-260 382	-20,9%
SOIT EN MILLIERS D'EUROS	150 207	189 902	-39 695	

BILAN

Actif et passif nets progressent de 6,5%, à 17,1 milliards de francs. Les écarts les plus significatifs proviennent de l'augmentation des valeurs mobilières et des réserves. Après affectation du résultat, le fonds retraite s'élève à 15,1 milliards de francs, ce qui correspond à 8,35 années de prestations.

VARIATION DES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN

(en millions de francs)

Valeurs nettes (en MF)	REALISE		VARIATIONS	
	1999	1998	En valeur	En %
Immo incorporelles	13,1	13,3	-0,2	-1,8%
Immo corporelles	2 262,6	2 274,5	-11,9	-0,5%
Immo financières	268,7	285,6	-16,9	-5,9%
Total actif immobilisé	2 544,4	2 573,4	-29,0	-1,1%
Avances, ac. sur commandes	0,0	0,0	0,0	
Créances	255,4	225,0	30,4	13,5%
Valeurs mobilières	14 304,6	13 214,3	1 090,4	8,3%
Disponibilités	26,1	71,3	-45,3	-63,5%
Régularisation actif	0,9	0,8	0,1	7,3%
Total actif circulant	14 587,0	13 511,4	1 075,6	8,0%
TOTAL ACTIF	17 131,4	16 084,8	1 046,6	6,5%
SOIT EN MILLION D'EUROS	2 611,7	2 452,1	159,6	
Fonds de Réserves (dont résultat de l'exercice)	16 912,5 985,3	15 927,4 1 245,7	985,2 -260,4	6,2% -20,9%
Provisions risques et charges	18,8	8,2	10,6	128,8%
Dettes financières	45,2	44,2	1,0	2,3%
Avances acomptes reçus	1,1	2,2	-1,2	-53,1%
Dettes d'exploitation	117,6	70,5	47,1	66,8%
Dettes diverses	35,7	32,1	3,6	11,3%
Régularisation passif	0,4	0,1	0,3	
Total dettes	200,0	149,2	50,9	34,1%
TOTAL PASSIF	17 131,4	16 084,8	1 046,6	6,5%
SOIT EN MILLIONS D'EUROS	2 611,7	2 452,1	159,6	

GESTION DU REGIME

Situation du fonds retraite

Les cotisations ont progressé de 10,7% grâce à l'embauche et au niveau d'activité, ainsi qu'à la progression du taux d'appel des cotisations, passé de 91,75% à 93,5%.

Les prestations ont moins évolué (4,8%). Le nombre de liquidations nouvelles est en retrait important par rapport à l'exercice précédent et les pensions n'ont pas été revalorisées au niveau de l'inflation plus modérée qu'en 1998.

Le déficit du fonds est ramené de 558,6 MF à 516,8 MF.

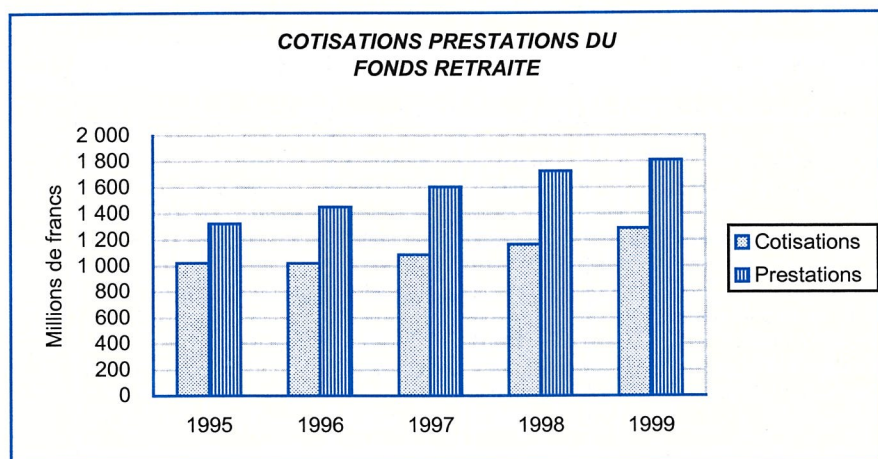
Autres fonds

Le fonds spécial et le fonds assurance, sont restés excédentaires. Les prestations du fonds d'assurance ont subi une baisse importante de 20,3 MF à 13,2 MF.

Les prestations du fonds social n'ont pratiquement pas évolué.

FONDS RETRAITE

(évolution des cotisations et prestations)



GESTION DU REGIME (en milliers de francs)

	REALISE		VARIATIONS	
	1999	1998	En valeur	En %
FONDS RETRAITE	93,50% au 1/1/99	91,75% au 1/1/98		
Cotisations	1 291 738	1 166 769	124 970	10,7%
Prestations	1 808 496	1 725 412	83 084	4,8%
Résultat	-516 758	-558 643	41 885	7,5%
Prestations / Cotisations	140,0%	147,9%		
Prest.+charges/Cotis.+rev. réser.	69,5%	60,1%		
FONDS SPECIAL				
Cotisations	258 724	238 088	20 636	8,7%
Prestations	174 063	167 446	6 616	4,0%
Résultat	84 661	70 641	14 020	19,8%
Prestations / Cotisations	67,3%	70,3%		
FONDS D'ASSURANCE				
Cotisations	45 841	42 144	3 697	8,8%
Prestations	13 199	20 296	-7 097	-35,0%
Résultat	32 642	21 849	10 793	49,4%
Prestations / Cotisations	28,8%	48,2%		
FONDS SOCIAL				
Dotation du Fds Retraite	2 109	2 036	73	3,6%
Prestations	2 016	1 986	29	1,5%
Résultat	93	50	43	86,5%
Cotisations et dot. au Fonds Social	1 598 412	1 449 037		
Produits exceptionnels	22 891	131		
Total produits	1 621 303	1 449 168	172 135	11,9%
Prestations	1 997 774	1 915 140		
Charges exceptionnelles	2 184	2 580		
Gestion administrative	15 993	16 029		
Total charges	2 015 950	1 933 749	82 201	4,3%
Résultat Régime	-394 648	-484 581	89 933	18,6%
SOIT EN MILLIERS D'EUROS	-60 164	-73 874	13 710	

GESTION DES RESERVES

Réserves mobilières

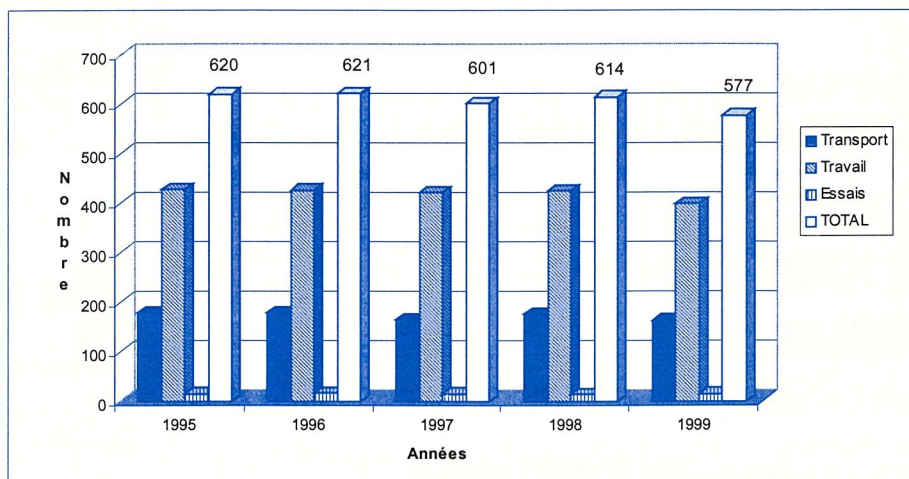
Le portefeuille 1998 avait généré un résultat exceptionnel, en dégagant d'importantes plus values. Le portefeuille 1999, sans atteindre le même degré, s'est cependant bien comporté, du fait notamment de la réalisation de plus-values sur cessions d'actions.

Réserves immobilières

Dans un marché immobilier en pleine reprise, les ventes, se sont poursuivies à un bon rythme. Parallèlement, la Caisse a acquis 2 nouveaux immeubles. Ces mouvements de patrimoine ont pesé sur les rentrées de loyers, malgré un taux de remplissage resté à un haut niveau D'où un résultat d'exploitation en baisse, mais après intégration des cessions, un résultat des réserves immobilières en nette hausse.

STATISTIQUES

EMPLOYEURS



Légère diminution du nombre d'entreprises notamment dans le travail aérien et concentration des entreprises de transport.

COTISANTS

EFFECTIF DES COTISANTS

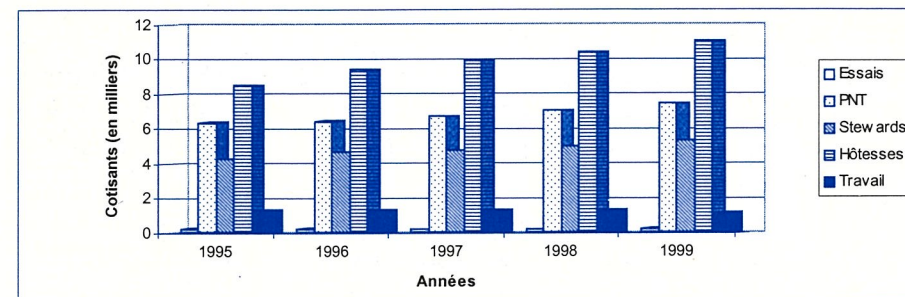
ANNEES	ESSAIS RECEPTIONS	TRANSPORT PUBLIC				TRAVAIL AERIEN	TOTAL GENERAL BRUT
		PNT	STEWARDS	HOTESSES	TOTAL		
1995	217	6 377	4 279	8 556	19 212	1 320	20 749
1996	223	6 453	4 699	9 410	20 562	1 303	22 088
1997	209	6 733	4 793	9 912	21 438	1 301	22 948
1998	214	7 088	5 007	10 451	22 546	1 289	24 049
1999	215	7 499	5 313	11 086	23 898	1 129	25 242

AGE MOYEN DES COTISANTS

ANNEES	COTISANTS							
	ESSAIS RECEPTIONS		TRANSPORT PUBLIC				TRAVAIL AERIEN	TOTAL
			PNT	STEWARDS	HOTESSES			
1 998	46a	6 m	42a 2m	35a 0 m	32a 10m		42a 2m	36a 7m
1 999	46a	1 m	42a 8m	34a 8 m	32a 8m		42a 6m	36a 7m

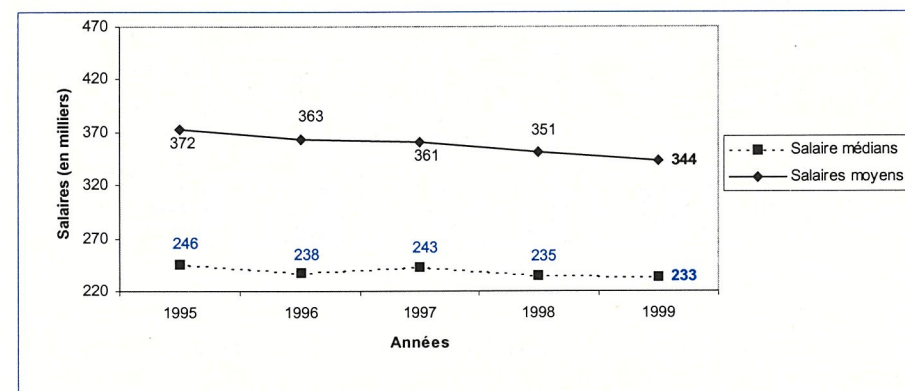
Rajeunissement de la population essentiellement chez les navigants commerciaux.

EFFECTIF DE COTISANTS REPARTIS PAR CATEGORIE



Poursuite de l'embauche dans le transport (6 %) avec, 6.11 % d'augmentation chez les stewards, 6.08 % d'augmentation chez les hôteses et 5.80 % d'augmentation chez le PNT.

SALAIRES MOYENS ET MEDIANS



Poursuite de la baisse du salaire moyen (- 2 %). Légère baisse du salaire médian (0.85 %) du fait de la poursuite de l'embauche.

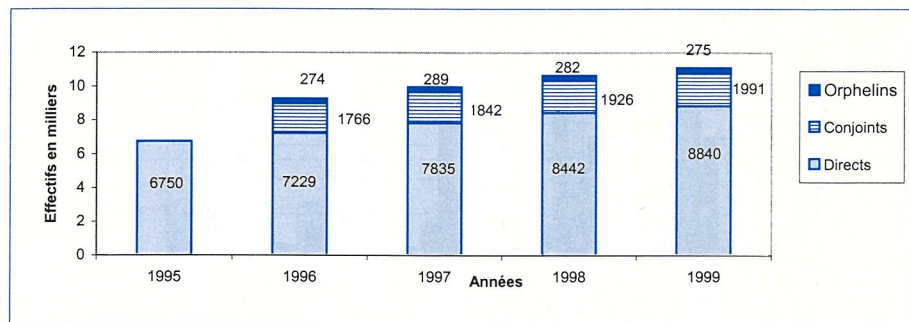
RETRAITES

EFFECTIF DES RETRAITES

ANNEES	PENSIONS DIRECTES		REVERSIONS ET AYANTS-CAUSE		TOTAL	
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
1995	6 750	8 %	1 765	5,8 %	8 515	7,6 %
1996	7 229	7,1%	2 040	15,6%	9 269	8,9%
1997	7 835	8,4%	2 131	4,5%	9 966	7,5%
1998	8 442	7,7%	2 208	3,6%	10 650	6,9%
1999	8 840	4,7%	2 266	2,6%	11 106	4,3%

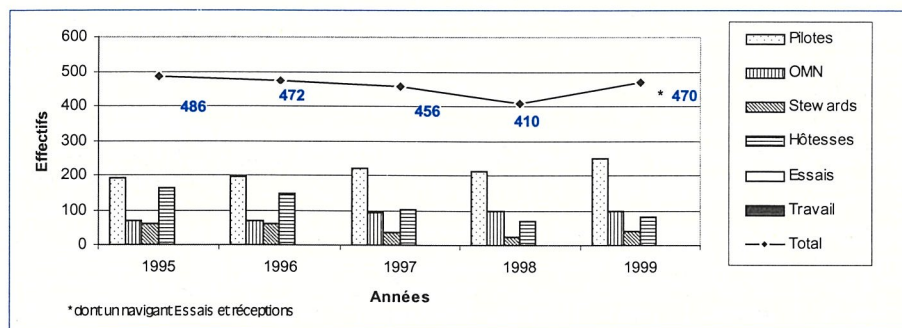
(*) NS depuis 1996, la pension temporaire d'orphelin est réglée séparément de celle du conjoint survivant.

EFFECTIF DES RETRAITES DIRECTS ET DES REVERSIONS HORS TEMPS ALTERNE



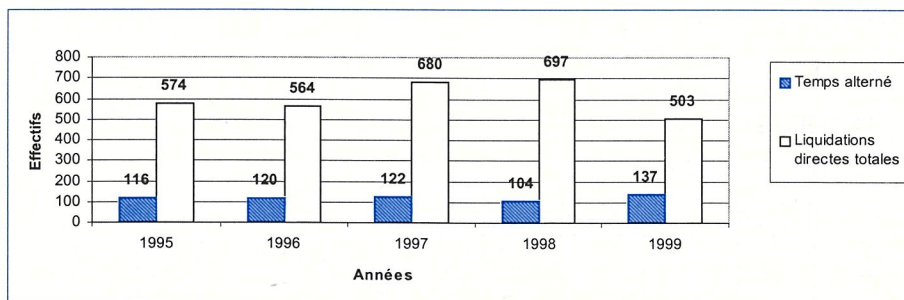
Les effectifs de retraités directs ne progressent que de 4,71% contre 7,75% en 1998. Les pensions de réversions progressent également légèrement moins qu'en 1998 (3,37% contre 4,56%).

EFFECTIF DES RETRAITES EN TEMPS ALTERNE



Augmentation des effectifs poursuivant leur activité en temps alterné (346 PNT et 124 PNC)

TOTAL DES LIQUIDATIONS DES PENSIONS DIRECTES ET PART DU TEMPS ALTERNE



Le nombre total de liquidations est en nette régression. Les années 1997 et 1998 ont été marquées par les liquidations consécutives aux plans sociaux. En 1999 les liquidations en temps alterné progressent.

AGES MOYENS D'ENTREE EN JOUISSANCE POUR LES PENSIONS DIRECTES OUVERTES AU COURS DE L'EXERCICE (SAUF TEMPS ALTERNE)

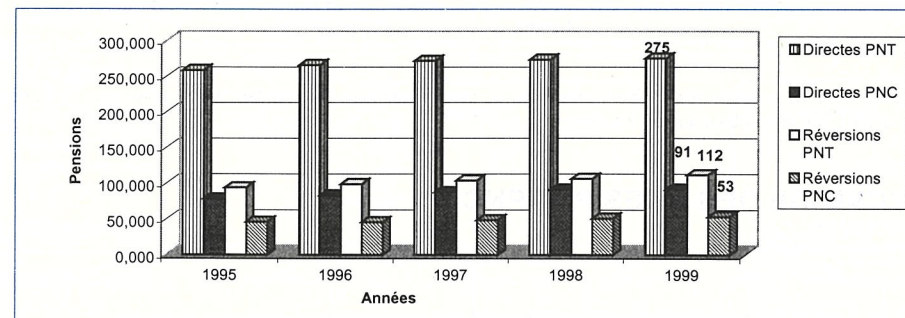
SPECIALITES		ANCIENNETE 0		PROPORTION. 1		AUTRES		TOTAL 1999	
		AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TOTAL	1998	52a 8m	257	53a 10m	258	47a 1m	78	52a 5m	593
TOTAL	1999	54a 4m	125	53a 7m	188	50a 3m	53	53a 4m	366

DEFINITIONS

Pension d'ancienneté : Pension prise avec ancienneté de 25 annuités
Pension proportionnelle : Pension prise avec ancienneté comprise entre 15 et 25 annuités (sauf mesures dérogatoires)
Autres : Pension d'invalidité, d'incapacité, de coordination, décès etc....

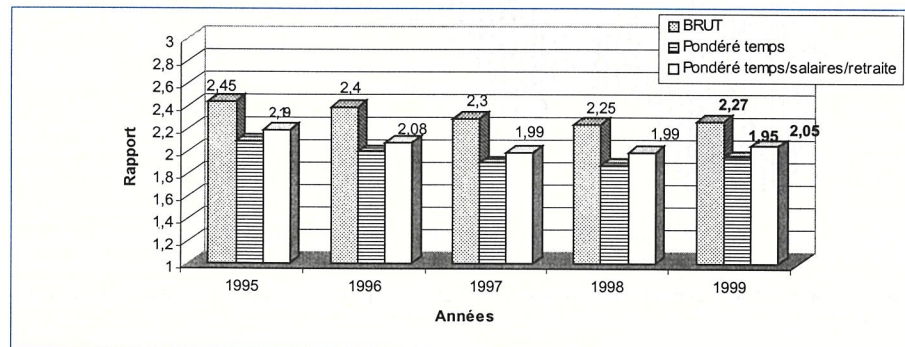
On note une diminution importante du nombre des liquidations dans toutes les catégories de navigants du transport public. L'âge moyen d'entrée en jouissance des pensions augmente à nouveau après quatre années de baisses successives.

PENSIONS MOYENNES AU FONDS RETRAITE



Les pensions moyennes augmentent pour toutes les catégories.

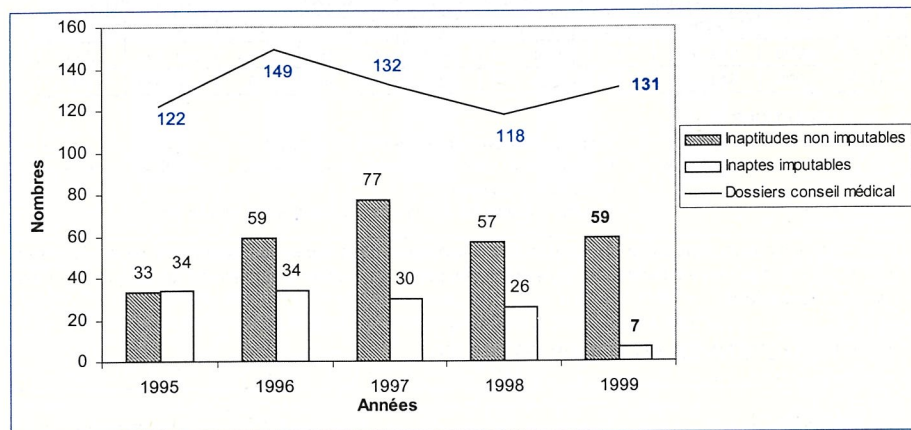
RAPPORT COTISANTS/RETRAITES



Après plusieurs années de baisse consecutive, les différents rapports cotisants/retraités s'améliorent légèrement. (moins progression des effectifs de retraités et importante augmentation des actifs).

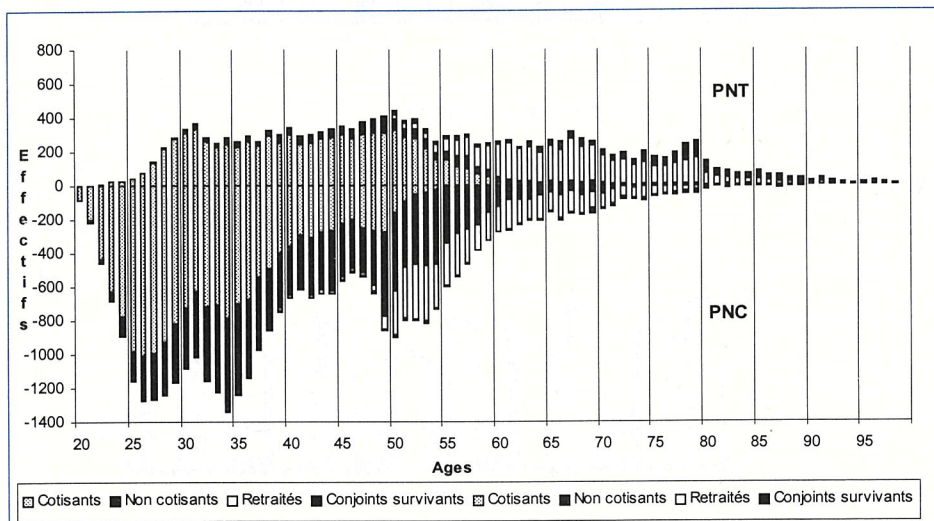
PREVOYANCE

DROITS OUVERTS SUITE A DES INAPTITUDES ET DOSSIERS EN CONSEIL MEDICAL

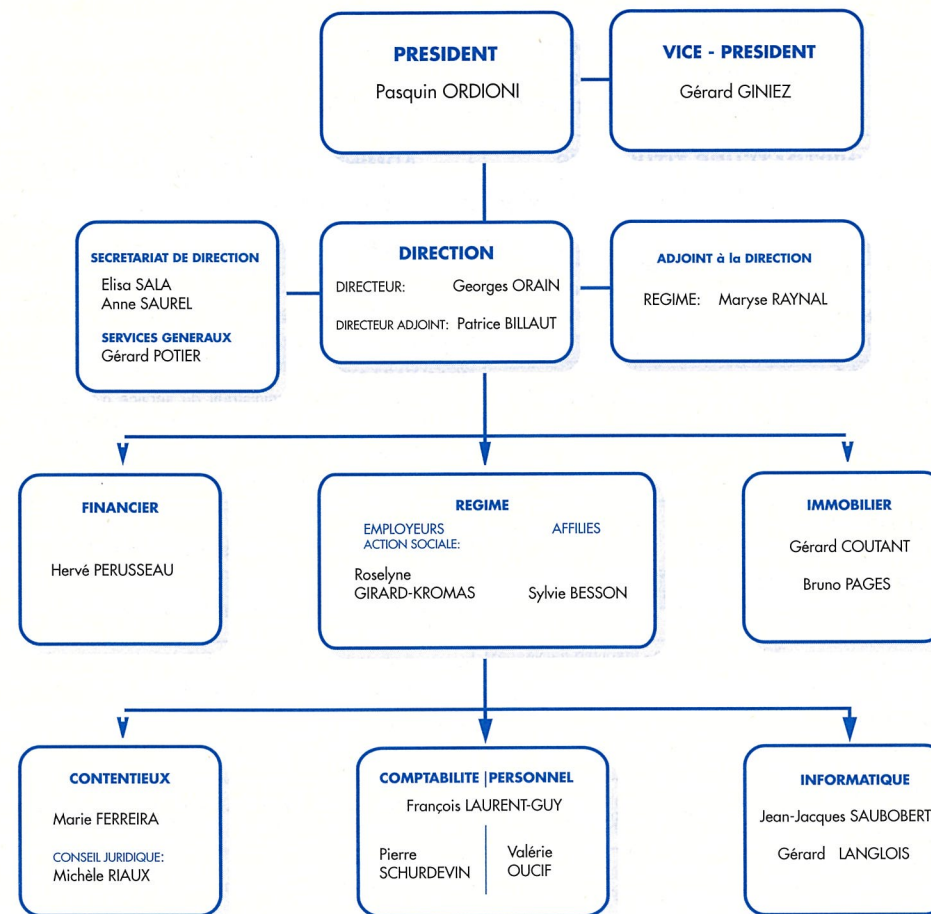


Augmentation du nombre des dossiers présentés au conseil médical. Stabilité des droits ouverts suite à des inaptitudes non imputables au service aérien.

PYRAMIDE DES AGES PNT/PNC



ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DES SERVICES DE LA CRPN AU 31 DÉCEMBRE 1999



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 1999

Président : Pasquin ORDIONI
Vice-Président : Gérard GINIEZ
Président d'honneur : François GAS
Commissaire du gouvernement : Jean-Marc GERLIER

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS
ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS	
Jean-Luc BERARD Directeur des ressources humaines - cie AIR LIBERTE	Robert LACAM Directeur des opérations aériennes - cie AOM
André CHATELLIER Service des affaires du PN - sté AIR FRANCE	Catherine VALLENET-BRIE Direction des ressources humaines PN - sté AIR FRANCE
Gérard LEFEVRE Chef du service d'exploitation de la formation aéronautique à la DGAC (ministère des transports)	Michel SAILLARD Chef du département administratif du service d'exploitation de formation aéronautique à la DGAC (ministère des transports)
Jean-Pierre LE GOFF Délégué général de la FNAM et de la CSTA	Yves CRAIPEAU Directeur des ressources humaines - cie BRIT AIR
Pasquin ORDIONI Directeur Honoraire - sté AIR FRANCE	Michel CARUEL Directeur des affaires comptables - sté AIR FRANCE
Michèle PAIRAULT-MEYZER Directeur du service relations du travail - sté AIR FRANCE	Roland CORDIER Responsable de la gestion de la paie PN Orly CDG - sté AIR FRANCE
Henri PERRIER Représentant le GIFAS	Patrick ROBERT Directeur financier - DASSAULT AVIATION
Jacques PICHOT Directeur général adjoint de la politique sociale - sté AIR FRANCE	Bernard CONCHON Chef du service gestion des carrières du PNT - sté AIR FRANCE
Olivier PREVOST Chargé de mission à la DG des grands équilibres éco. et fin. - sté AIR FRANCE	Marie-Agnès LUCAS DE PESLOUAN Chef du département trésorerie - sté AIR FRANCE
Jacques ROZEN Secrétaire général - sté SERVAIR	Alain BERNARD Chef du département des relations avec le PN - sté AIR FRANCE
Evelyne SAINTOYANT Responsable des ressources humaines - C E V (ministère de la défense)	Denis GARIEL Conseiller du Directeur - C E V (ministère de la défense)
Jean-Baptiste VALLE Délégué général du SCARA	Jean-Jacques KERHOAS Directeur des opérations - cie CORSAIR

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS
ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES AFFILIES	
au titre des essais et réceptions	
Olivier VOINCHET Ingénieur navigant d'essais - EUROCOPTER FRANCE	Frédéric NOURISSON Ingénieur navigant d'essais - CEV
au titre des PNT du transport aérien	
Gérard GINIEZ Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Jean-Claude TROMEUR Commandant de bord - sté AIR FRANCE
Etienne LICHTENBERGER Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Christian SIMEONI Pilote - sté AIR FRANCE
Yves STEPHAN Commandant de bord - sté AIR FRANCE	Jean-Michel MOUTET Commandant de bord - sté AIR FRANCE
au titre des autres navigants techniques du transport aérien	
Michel DROUARD Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE	Frédéric GILOT Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE
au titre des PNC du transport aérien	
Andréa EGLOFF PNC - sté AIR FRANCE	Bruno MOTTE PNC - sté CORSE AIR
Didier HALOUZE-LAMY PNC - sté AIR FRANCE	Jean-Claude CEBELIEU PNC - sté AIR FRANCE
Franck MIKULA PNC - sté AIR FRANCE	Hubert DESCAMPS PNC - sté AIR FRANCE
au titre du travail aérien	
Michel MORVAN DI CAMILLO Pilote - SECURITE CIVILE	Henry BEAUMONT Instructeur Pilote professionnel - SFACT
au titre des retraités	
Claude GUERIN ex-mécanicien navigant - cie AIR FRANCE	Jacques HOYER ex-commandant de bord - cie AIR FRANCE
Michel PECORINI ex-commandant de bord - cie UTA	Jean-Jack DESPUJOLS ex-PNC - cie AIR FRANCE
Jean TANTOT ex-PNC - cie UTA	Colette ALLAIS ex-Hôtesse - cie TAI - veuve Commandant de bord - cie UTA

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

Vous êtes employeur, ne prenez pas de risque !

- ♦ La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux **rétections de précompte de cotisations**, car elles sont assimilables à un abus de confiance.
- ♦ Vous recrutez un navigant professionnel ... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

Vous êtes affilié actif, soyez vigilant !

- ♦ Vous venez de conclure un contrat de travail ... Avant votre premier vol, assurez-vous que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, faites le vous-même pour protéger vos droits. En effet, sans cette déclaration, **aucune prestation, ni pension, ni capital**, ne peut être, en aucun cas, versée. (cf. jurisprudence page 18)

♦ Régularisations

Pour les périodes à compter du 1er mars 1999, lorsque la CRPN constatera une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, l'employeur et les navigants en seront informés. La validation des périodes sera effectuée **en totalité en temps et partiellement en salaire à hauteur des précomptes**, que ceux-ci aient été versés ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes** en cause. Au-delà de ce délai aucune validation ne sera possible en l'absence de versement de cotisations.

Vous êtes affilié retraité, vigilance toujours !!

- ♦ Pensez à nous renvoyer la fiche de renseignements que nous vous adressons chaque année, courant janvier. En effet, elle vaut certificat de vie : à défaut de la recevoir, nous serions contraints de suspendre le versement de votre pension.
- ♦ Au 1er janvier 2000, les pensions ont été majorées, à titre provisionnel, de 0,275 %. Les pensions sont revalorisées à compter du 1er juillet 2000 d'un peu plus de 1 %. Cette augmentation s'ajoute à celle du 1er janvier 2000.

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

Vous êtes affilié actif ou retraité, ceci vous concerne :

♦ UNEDIC

La CRPN et l'UNEDIC ont signé un protocole, applicable depuis le 1^{er} janvier 1997 pour le financement retraite des périodes de chômage. Les affiliés concernés par les validations dans leur carrière de périodes de chômage 1997/1998 ont été informés par courrier. Nombre d'affiliés pensionnés nous interrogent sur les possibilités de valider des périodes de chômage alors que, pendant ces mêmes périodes, la pension CRPN était versée. Il ne peut y avoir pour une même période, validation de cotisations et versement d'une pension CRPN.

Si vous avez eu des périodes de chômage en 1999, pensez à nous envoyer vos attestations annuelles des ASSEDIC.

♦ Validations gratuites

Dans HORIZON 2000, nous vous rappelions les dispositions adoptées par le conseil d'administration en 1995 concernant les validations gratuites de temps alterné et de maternité, notamment le délai de 4 ans imposé pour toute demande de validations gratuites. Les affiliés, n'ayant pas effectué leur demande dans les délais, ont été nombreux à réagir. Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 juin 2000, a modifié sa 1^{ère} décision de 1995, en supprimant toute référence au délai de 4 ans, mais en incitant fortement les affiliés à présenter leur demande **dès que possible**.

ATTENTION

Aucune validation gratuite ne sera effectuée sans les justificatifs suivants :

- | | |
|---------------------------|--|
| Dans tous les cas : | - une attestation des périodes d'inactivité établie par l'employeur (la plupart des attestations Air France sont en notre possession). |
| + pour la maternité : | - une fiche familiale d'état civil. |
| + pour le temps alterné : | - une déclaration sur l'honneur de non cotisation dans un autre régime de retraite, |
| | - un avenant au contrat de travail. |

♦ Employeurs défaillants

Vous avez exercé en 1999 une activité de navigant chez un employeur défaillant. Nous vous en avons informé et nous vous avons demandé vos bulletins de paie. Si nous avons reçu ceux-ci et s'ils ont pu être exploités avant l'édition des notifications de droits au 1^{er} janvier 2000, vous constaterez la validation effectuée, **totale en jour et partielle en salaire à hauteur des précomptes**, conformément à la décision du conseil d'administration, pour les périodes non réglées en totalité par votre employeur.

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

Si vous ne constatez pas de validation pour cette activité :

- soit vous n'avez pas envoyé vos bulletins de paie : nous vous invitons à nous en adresser copie, dans les meilleurs délais.
- soit vos bulletins sont en cours d'exploitation et une nouvelle notification de droits acquis vous sera adressée ultérieurement.

LA JURISPRUDENCE A LA CRPN

Absence de déclaration préalable d'embauche (article R 423-6 du CAC)
(Jugement du TGI de d'Aix-en-Provence du 7 septembre 1998)

Le TGI d'Aix-en-Provence, après avoir constaté que « l'article R 423-6 du code de l'aviation civile ne laisse place à aucune interprétation et l'absence de notification de la conclusion d'un contrat de travail avec un personnel navigant professionnel fait perdre à l'intéressé comme à ses ayants droit toute possibilité de prétendre au bénéfice des prestations prévues en cas de décès du navigant »,

DECIDE « que la CRPN n'est tenue, dès lors, au versement d'aucune prestation à titre de pension temporaire prévue par l'article R 426-19 du chapitre VI du Titre II concernant le personnel navigant professionnel du code de l'aviation civile au profit de l'enfant A ».

ERRATUM

Dans HORIZON 2000, nous avons mentionné par erreur dans la liste des pensionnés décédés en 1999 Mme GOUAIHARDOU/CADIOU. Nous prions l'intéressée et sa famille de bien vouloir nous excuser de cette erreur malencontreuse.

PATRIMOINE IMMOBILIER

En sélectionnant le patrimoine immobilier
de votre caisse de retraite, vous trouverez
qualité, confort et service.

VENTES

Que ce soit pour **investir** ou pour y **habiter, choisissez d'acquérir** un appartement sur l'un de ces sites :

- ◆ résidence Jean Mermoz à **Chantilly** (60),
- ◆ résidence du Lac à **Yerres** (91),
- ◆ résidence Rio Ipanema à **Pantin** (93),
- ◆ résidence Saint-Exupéry à **Tremblay-en-France** (93),
- ◆ résidence du Lac à **Noisy-le-Grand** (93).

LOCATIONS

Vous êtes navigant ... un plus pour vous !
Vous bénéficiez d'une réduction d'honoraires en louant
chez LOC INTER IMMOBILIER.

Vous trouverez un choix varié d'appartements sur Paris et sa région. A titre d'exemple, en voici quelques sites : Vincennes, Saint-Mandé, Neuilly-sur-Seine... Paris 7^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}...

Appelez vite
la filiale de la CRPN,
votre partenaire dans l'immobilier



Vous déménagez,

vous vous mariez,

vous changez d'employeur,

vous souhaitez connaître vos droits dans notre organisme...

Tout changement pour votre dossier ou toute demande d'information doit nous parvenir par écrit avec votre code affilié "actif" ou "retraité" et votre n° de sécurité sociale :

CRPN

**8, rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Télécopieur : 01 41 92 26 29**

N'oubliez pas d'affranchir suffisamment vos courriers

Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts
du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures
mais uniquement **sur rendez-vous**
au **01 41 92 25 25**

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer
les adresses de nos affiliés.
Par contre, nous ferons suivre bien volontiers
la lettre que vous nous adresserez
avec les nom et prénom du destinataire.



Les courriers non timbrés ne seront pas acheminés.

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ?

- ♦ Martine Charlet, pour les prêts au logement - Tél. : 01 41 92 25 18,
- ♦ Valérie Le Scour, pour le fonds social - Tél. : 01 41 92 25 32,
- ♦ Elisa Sala, pour l'aide aux handicapés - Tél. : 01 41 92 25 09.

Exceptionnellement, la CRPN fermera ses portes les jours suivants :

- * lundi 14 Août (veille de l'Assomption)
- * mardi 26 décembre (lendemain de Noël)